

Doudeville



Capitale du lin

**ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION**

**N°31-05-2023**

**Commune de DOUDEVILLE**

**Seine-Maritime**

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'école Raymond Mensire dans le cadre de l'opération « Grande Collecte de Papiers » du vendredi 26 mai 2023 - 8h30 au vendredi 02 juin - 18h00 au niveau du parking du Mont Criquet - 76560 Doudeville,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Du vendredi 26 mai 2023 - 8h30 au vendredi 02 juin - 18h00 au niveau du parking du Mont Criquet - 76560 Doudeville, sur sa partie limitrophe aux conteneurs de recyclage, le stationnement sera interdit afin de permettre au véhicule de manœuvrer lors du dépôt de la benne, et de permettre l'empiètement de celle-ci sur la période mentionnée précédemment.

**Article 2<sup>ème</sup>** : Un dispositif signalera cette prescription afin de prendre toute précaution, notamment vis à vis des piétons et des automobilistes, afin de garantir la sécurité des usagers, et de gêner le moins possible la circulation.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. L'enlèvement du véhicule pourra être effectué par un garage agréé par la Préfecture de la Seine-Maritime. Les frais de mise en fourrière et de gardiennage seront à la charge du contrevenant.

Doudeville, le 09 mai 2023

Monsieur Le Maire,

Daniel DURIEU



**Ampliations :**

- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- Service Voirie
- D.D.R
- Service incendie
- Le demandeur
- Registre